

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

QUATRIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1984-1985  
(1<sup>re</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Lundi 12 Août 1985.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MARCHAND

1. — Convocation du Parlement en session extraordinaire (p. 2475).  
M. le président.
2. — Ordre des travaux (p. 2476).
3. — Décision du Conseil constitutionnel (p. 2476).
4. — Demande de nouvelle délibération (p. 2476).
5. — Déclaration d'urgence (p. 2476).
6. — Rappels au règlement (p. 2476).  
MM. Gaudin, Labbé, Billardon, Jacques Brunhes, Cilliet et Gantier,  
le président, Pldjot, Baumel, Labarère, ministre délégué auprès  
du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.
7. — Renvoi en commission (p. 2485).
8. — Ordre des travaux (p. 2483).



(1 f.)

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MARCHAND,  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### CONVOCATION DU PARLEMENT EN SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a  
reçu de M. le Premier ministre communication du décret du  
Président de la République, en date du 9 août 1985, portant  
convocation au Parlement.

Je donne lecture de ce décret :

#### DÉCRET PORTANT CONVOCATION DU PARLEMENT EN SESSION EXTRAORDINAIRE

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre,  
Vu les articles 29 et 30 de la Constitution,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le Parlement est convoqué en session extraordinaire  
pour le 12 août 1985.

Art. 2. — L'ordre du jour de cette session extraordinaire comprendra une nouvelle délibération de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie.

Art. 3. — Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Latché... (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*) ... le 9 août 1985.

FRANÇOIS MITTERRAND.

**M. Pierre Mauger.** Il est en vacances et il nous fait revenir. Ce n'est pas sérieux !

**M. Joseph Pinard.** Il n'est pas dans un château !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,  
LAURENT FABIUS.

En application des articles 29 et 30 de la Constitution, je déclare ouverte la quatrième session extraordinaire de 1984-1985.

Mes chers collègues, le règlement impose au président de séance de donner lecture de certaines pièces. Lorsque j'en aurai terminé, vous aurez tout loisir — et je serai, comme d'habitude, extrêmement libéral pour les temps de parole — d'intervenir pour des rappels au règlement. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Par conséquent, je vous demande de me laisser lire les documents dont je dois donner lecture.

— 2 —

#### ORDRE DES TRAVAUX

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

Paris, le 9 août 1985.

Monsieur le président,

A la suite du décret de M. le Président de la République convoquant le Parlement en session extraordinaire, j'ai l'honneur de vous faire connaître l'ordre du jour fixé par le Gouvernement :

Lundi 12 août 1985, à quinze heures et vingt et une heures trente : Nouvelle délibération de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération.

Acte est donné de cette communication.

— 3 —

#### DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié, au *Journal officiel* du 9 août 1985, sa décision déclarant conforme à la Constitution la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, à l'exception du deuxième alinéa de son article 4.

Ce texte lui avait été déferé par plus de soixante députés et plus de soixante sénateurs en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

**M. Jean Valleix.** C'est du propre !

— 4 —

#### DEMANDE DE NOUVELLE DELIBERATION

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 9 août 1985.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par décret en date du 9 août 1985 le Président de la République a décidé, en application de l'article 10, 2<sup>e</sup> alinéa, de la Constitution et de l'article 23, 1<sup>er</sup> alinéa, de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, de demander au Parlement

une nouvelle délibération de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, qui sera présentée par le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie.

Je vous adresse sous ce pli une ampliation de ce décret ainsi que le texte de la loi soumise à cette nouvelle délibération.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Je donne lecture de ce décret qui a été publié au *Journal officiel* du 10 août 1985 :

#### DÉCRET SOUMETTANT LA LOI SUR L'ÉVOLUTION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE À UNE NOUVELLE DÉLIBÉRATION

Le Président de la République,

Vu la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie :

Vu la Constitution, et notamment son article 10, 2<sup>e</sup> alinéa ;

Vu l'ordonnance du 8 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, et notamment son article 23, 1<sup>er</sup> alinéa ;

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 85-196 DC du 8 août 1985,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est demandé au Parlement une nouvelle délibération de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie. Cette délibération interviendra en premier lieu à l'Assemblée nationale.

Art. 2. — Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera notifié au président de l'Assemblée nationale et au président du Sénat et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Latché...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Latché !

**M. Emmanuel Aubert.** Nouvelle capitale de la France... pour un temps !

**M. le président.** ... le 9 août 1985.

FRANÇOIS MITTERRAND.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,  
LAURENT FABIUS.

Acte est donné de cette communication.

La demande de nouvelle délibération ainsi que le texte de la loi qu'elle vise ont été imprimés sous le numéro 2939 et distribués.

— 5 —

#### DECLARATION D'URGENCE

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 12 août 1985.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution le Gouvernement déclare l'urgence de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, dont l'Assemblée nationale a été saisie par lettre du 9 août 1985.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Acte est donné de cette communication.

— 6 —

#### RAPPELS AU REGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Gaudin, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Monsieur le président, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, monsieur le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, mes chers collègues, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 48 de notre règlement relatif à l'organisation de nos travaux. Le terme

« organisation » est d'ailleurs, en l'espèce, un euphémisme, car il vaudrait mieux parler de « désorganisation ». (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Pour la quinzième fois depuis le début de la législature, c'est-à-dire depuis que nous sommes gouvernés par les socialistes, voici le Parlement réuni en session extraordinaire. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Joseph Pinard.** On travaille !

**M. Didier Chouat.** Nous, nous travaillons !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Quinze sessions extraordinaires en quatre ans !

**M. Raoul Bayou.** Paresseux !

**M. Jean-Pierre Balligand.** On ne peut plus jouer à la pétanque !

**M. Jean-Claude Gaudin.** La précédente session extraordinaire s'est terminée voici à peine quinze jours et l'on y a largement débattu de ce même texte dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Ce lundi 12 août, dans des conditions de précipitation contestables et selon une procédure tout à fait inhabituelle, nous sommes de nouveau convoqués, toutes affaires cessantes, pour réparer les erreurs du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. François Loncle.** Provocation !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Voilà maintenant qu'on fait chercher les députés par les gendarmes. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. François Loncle.** Il a peur !

**M. Henry Delisle.** Les menottes !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Voilà que les principaux intéressés, les élus de la Nouvelle-Calédonie, n'ont pas eu le temps de rejoindre le Parlement...

**Plusieurs députés socialistes.** C'est faux !

**M. Jean-Claude Gaudin.** ... sauf à utiliser des lignes aériennes étrangères (*exclamations sur les bancs des socialistes*) en passant par Sydney et par Francfort ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* — *Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Même le président de notre assemblée, en voyage au Mexique, n'a pas encore pu nous rejoindre.

Tout cela se passe la seule semaine de l'année durant laquelle, de tradition républicaine (*exclamations sur les bancs des socialistes*), l'activité politique se ralentit, au point même que, d'ordinaire, le conseil des ministres ne se réunit pas.

**M. Pierre Mauger.** C'est vrai !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ce sont autant de signes de précipitation, d'improvisation...

**M. Pierre Mauger.** D'affolement !

**M. Jean-Claude Gaudin.** ... qui marquent une nouvelle étape de la dégradation des conditions de travail de l'Assemblée nationale...

**M. Henry Delisle.** Vous n'avez pas été élu pour être en vacances !

**M. François Loncle.** Pétanqueur !

**M. Jean-Claude Gaudin.** ... et prouvent une nouvelle fois que le Gouvernement n'est pas à la hauteur de sa tâche.

J'entends encore — rappelez-vous, mes chers collègues de la majorité — résonner dans cet hémicycle les propos de M. Mauroy nous promettant de restaurer les droits du Parlement. (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* — *Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Didier Chouat.** Son droit c'est de siéger !

**M. Henry Delisle.** Et il siège !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Si c'est cela que vous appelez « gouverner autrement », quel mépris et quelle désinvolture pour la représentation nationale !

Procédure inhabituelle aussi, cette convocation du Parlement est fondée sur l'article 10 de la Constitution et c'est la première fois, sous la V<sup>e</sup> République, que le Président de la République use de cette faculté de demander une nouvelle lecture. Ne s'agit-il pas d'un détournement de procédure ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Dans la lettre de la Constitution, certes, rien ne s'y oppose, mais dans l'esprit cela est tout à fait différent. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Chacun comprend bien, en effet que la motivation essentielle de l'utilisation de cette procédure est d'écourter au maximum toutes les étapes du processus législatif, notamment, d'éviter un nouveau conseil des ministres et surtout, une nouvelle consultation de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie...

**M. Gabriel Kasperelf.** Bien sûr !

**M. Jean-Claude Gaudin.** ... qui, selon l'article 74 de la Constitution, est obligatoire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Gabriel Kasperelf.** C'est de la combine ! Ils sont malhonnêtes comme d'habitude !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Sans aborder le fond du problème, que mon ami Jean-Pierre Soisson traitera au nom du groupe union pour la démocratie française, reconnaissez, messieurs les ministres — car, encore une fois, nous sommes privés de la présence de M. le Premier ministre...

**M. Roger Corréze.** Il est en vacances !

**M. Jean-Claude Gaudin.** ... que vous vous seriez évité tous ces déboires si vous aviez donné droit aux suggestions de l'opposition.

**M. Francisque Perrut.** Eh oui !

**M. Jean-Claude Gaudin.** J'observe d'ailleurs que le nouveau texte concernant le nombre des élus de la région de Nouméa ne nous paraît pas tirer toutes les conséquences de la décision du Conseil constitutionnel.

**M. Joseph Pinard.** Toujours plus !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Prenez garde ! Vous n'êtes pas forcément à l'abri d'une nouvelle sanction !

**Plusieurs députés socialistes.** Provocation !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Les inégalités de représentation ne peuvent intervenir que dans une mesure limitée. Or celle-ci était manifestement dépassée dans votre précédent projet. Et vous certains qu'en portant de dix-huit à vingt et un le nombre des élus de la région sud alors que l'égalité arithmétique donnerait trente-six sièges...

**M. Yves Dollo.** Et en métropole ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** ... vous n'encourez pas un nouveau désaveu ?

Messieurs les ministres, si M. le Premier ministre était là, je lui dirais que, peut-être, pour lui, « ça ira, ça ira », car si j'en crois la presse, c'est à La Lanterne qu'il aurait rédigé ce magnifique texte ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Le Conseil constitutionnel aura peut-être une appréciation plus républicaine de l'égalité des citoyens en matière de représentation démocratique.

**Plusieurs députés socialistes.** Provocateur !

**M. Henry Delisle.** C'est un discours surréaliste !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Voilà, messieurs les ministres, ce que nous aurions voulu dire, ce que nous disons à l'intention du Premier ministre qui, manifestement, pratique l'art de l'esquive. Nous, nous sommes là !

**M. Didier Chouat.** Nous aussi !

**M. Jean-Claude Gaudin.** Pourquoi n'est-il pas là? C'est à lui que nous nous adressons! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Labbé pour un rappel au règlement.

**M. Claude Labbé.** Je me réfère à l'article 50 de notre règlement.

Je ne sais pas, mesdames, messieurs, si vous ressentez comme moi dans l'hémicycle une certaine atmosphère. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

**Plusieurs voix socialistes.** « Atmosphère, atmosphère! » C'est Arletty!

**M. Gabriel Kaspereit.** Ils ne ressentent rien du tout! Ils sont incapables de quoi que ce soit!

**M. Claude Labbé.** Il semble que cette Assemblée, qui vit plus ou moins ses derniers moments, (*murures sur les bancs des socialistes*) voie s'ouvrir en son sein des débats qui ressemblent à ceux qui se déroulaient sous la IV<sup>e</sup> République

**M. Gabriel Kaspereit.** Exactement!

**M. Claude Labbé.** En effet, il y a une espèce d'abandon.

Ainsi le Gouvernement présente — mon collègue, le président Gaudin, l'a rappelé — session extraordinaire après session extraordinaire un projet. Pour l'instant, il n'y a eu qu'un résultat tangible: vous avez capitulé devant le Conseil constitutionnel qui nous a donné raison. C'est une grande victoire de l'opposition, une grande défaite du Gouvernement et du Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) On ne le soulignera jamais assez. (*Très bien! très bien sur les mêmes bancs.*)

**M. Jean-Louis Gosdoff.** Cette victoire sera suivie d'autres!

**M. Claude Labbé.** Il semble que vous espériez que nous procédions tout bonnement à une nouvelle délibération sur un texte qui, rappelons-le, prévoit, à terme, l'abandon par la France de la Nouvelle-Calédonie. Jamais nous ne l'accepterons. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Raoul Rayou et M. Joseph Pinard.** Et l'Algérie? Et le Maroc?

**M. Claude Labbé.** Nous aurons l'occasion, ce soir, d'aller au fond des choses.

Je mets en cause, comme le président Gaudin, la régularité de la procédure suivie et l'interprétation donnée par le Président de la République de l'article 10 de la Constitution; je crois que c'est une erreur et nous le démontrerons.

Après les premiers propos de M. Jospin, que nous avons tous en mémoire et qui étaient vraiment dignes de l'apartheid (*vives exclamations sur les bancs des socialistes*): il fallait deux collègues, une voix blanche ne valait pas une voix noire; une voix noire ne valait pas une voix blanche...

**M. Joseph Pinard.** Demandez à M. Médecin!

**M. Lionel Jospin.** Vous avez sous les yeux l'Afrique du Sud!

**M. Claude Labbé.** ... voici maintenant les derniers soubresauts de M. Pisani qui démontrait encore récemment — et il est obligé de modifier son texte aujourd'hui — que la majorité ne voulait pas qu'en Nouvelle-Calédonie chaque voix pèse du même poids. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Depuis le début de cette discussion, contre toute logique, contre la démocratie, contre la volonté d'une grande majorité de la population de la Nouvelle-Calédonie, vous voulez, messieurs, par des machinations, par des truquages, réussir votre mauvais coup: abandonner ce territoire! C'est le fond de l'affaire!

**M. Joseph Pinard.** Votre décret de 1977 n'était pas bon!

**M. Claude Labbé.** Dès lors, messieurs, nous vous mettons en garde: vous êtes sur une très mauvaise pente. Nous assistons actuellement — et le Gouvernement le démontre — à une

dégradation incroyable de l'Etat. La France qui vous regarde vous juge. Hélas! elle ne juge que M. Pisani et M. Labarrère qui sont pour l'instant des exécutants, des exécuteurs. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Joseph Pinard.** Vous, vous n'exécutez pas!

**M. Claude Labbé.** Nous regrettons que, en raison de l'absence du Premier ministre au banc, où il devrait être, elle ne puisse pas juger le Gouvernement en son chef.

Mais, au-delà, c'est le Président de la République qui est mis en cause. La France et les Français le savent bien.

**M. Joseph Pinard.** La nuit du 4 août!

**M. Claude Labbé.** Nous démontrerons ce soir à quel point cette procédure est anormale, illégale et je passe sur les conditions scandaleuses dans lesquelles vous avez convoqué l'Assemblée et dans lesquelles le Sénat sera convoqué, en l'absence des parlementaires représentant le territoire. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**Un député socialiste.** C'est encore plus mauvais que Gaudin!

**M. le président.** La parole est à M. Billardon, pour un rappel au règlement.

**M. André Billardon.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les commentaires de nos deux collègues présidents de groupe...

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.** Sur quel article porte votre rappel au règlement?

**M. André Billardon.** L'ensemble du règlement! (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** C'est le cirque ici!

**M. Charles Miossec.** Heureusement que le président est libéral!

**M. André Billardon.** Les commentaires de nos deux collègues présidents de groupe, MM. Gaudin et Labbé, sur l'organisation de la session extraordinaire, destinés, selon eux, à faire respecter un certain confort des députés (*rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) ne sont pas partagés par les membres du groupe socialiste. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Il dit n'importe quoi! Comme d'habitude!

**M. André Billardon.** La situation en Nouvelle-Calédonie nous semble plus importante...

**M. Henry Delisle.** Qu'une partie de pétanque!

**M. André Billardon.** ... que l'inconvénient pour nous d'écourter ou d'interrompre notre période de vacances! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Il n'a rien compris! Ce n'est pas nouveau!

**M. André Billardon.** Notre devoir d'élus de la nation, même si nous divergeons sur les moyens, est d'abord...

**M. Jean-Claude Gaudin.** D'attendre nos collègues de Nouvelle-Calédonie!

**M. André Billardon.** ... d'assurer les conditions de l'ordre et du dialogue dans le territoire!

**M. René André.** C'est vous qui avez créé le désordre!

**M. André Billardon.** Et la procédure qu'ils ont employée il y a quelques instants est bien dérisoire au regard de cette ambition. (*Très bien! très bien! sur les bancs des socialistes.*)

Dès hier soir, nous avons appris de la bouche de M. Gaudin, qui s'exprimait sur une radio périphérique (*exclamations sur les bancs des socialistes*), qu'il y aurait aujourd'hui des rappels aux règlements. Nous venons d'en prendre connaissance.

**M. Claude Labbé.** Et ce n'est pas fini!

**M. André Billardon.** Ils ont invoqué deux motifs. Le premier : sorte de maoque de courtoisie à l'égard du Parlement.

**M. Roger Corrèze.** C'est vrai !

**M. André Billardon.** ... le second : impossibilité dans laquelle se trouveraient — j'insiste sur le conditionnel — les députés du territoire d'être présents dans l'hémicycle.

J'observe à cet instant que l'un des députés de la Nouvelle-Calédonie est présent à l'Assemblée nationale ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes.*)

**M. Joseph Pinard.** Ils l'ignorent volontairement ! Pour eux, il n'est pas français ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Il a dû emprunter des lignes étrangères

**M. Jean-Paul Charié.** Il ne va plus en Nouvelle-Calédonie !

**M. Gabriel Kaspereit.** Il est ici habituellement !

**M. Joseph Pinard.** Respectez M. Pidjot !

**M. André Billardon.** Je voudrais faire observer à M. Gaudin qu'il n'est pas de tradition que les rappels aux règlements commencent à la radio (*protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*)...

**M. Yves Lancien.** M'able !

**M. André Billardon.** ... et que la courtoisie suggère que ceux-ci soient réservés à l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Pris sans doute par son envolée oratoire, M. Gaudin m'a donné l'impression de regretter une partie de pétanque inachevée ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Quant à l'inconvénient d'être rappelés au mois d'août, un lundi, cette remarque est sans objet dès lors que nos collègues sont présents, bien présents...

**M. Pierre Micaux.** Nous le sommes aussi !

**M. André Billardon.** J'ai bien dit : « Nos collègues » !

**M. Jean-Paul Charié.** Il n'y a pas le Premier ministre !

**M. Adrien Zeller.** Il manque le président !

**M. André Billardon.** Le nombre des présents est significatif et sans aucun doute suffisant pour examiner avec sérieux la suite qu'il convient de donner à la décision du Conseil constitutionnel qui n'a retenu — nous aurons l'occasion de le redire — que l'un des nombreux motifs supposés d'inconstitutionnalité...

**M. Jean Valleix.** Mais il est de taille !

**M. Roger Corrèze.** C'est le plus important.

**M. André Billardon.** ... que l'opposition avait cru apercevoir.

**M. Jean-Paul Charié.** Est-ce vraiment un rappel au règlement ?

**M. André Billardon.** Nous ferions bien mieux maintenant d'aborder le sujet qui nous vaut d'être réunis aujourd'hui plutôt que de continuer à entendre des déclarations qui ne sont ni conformes à l'image qu'il convient de donner du Parlement et du travail parlementaire, ni à la mesure de l'intérêt qui doit être accordé au devenir de la Nouvelle-Calédonie.

Mes deux collègues présidents de groupe ont évoqué un point du fond, à savoir l'inégalité de la représentation. Il faut avoir une certaine audace, messieurs Gaudin et Labbé, pour dénoncer comme vous l'avez fait, les inégalités de représentation quand on se souvient que ce sont vos amis et vous-mêmes qui êtes responsables des inégalités dans les circonscriptions législatives que vous regrettez tant (*applaudissements sur les bancs des socialistes*)...

**De nombreux députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.** Marseille ?

**M. André Billardon.** ... inégalités allant du simple au décuple entre les circonscriptions les moins peuplées et celles qui le sont le plus.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Marseille !

**M. André Billardon.** Il faut, je le répète, avoir une certaine audace pour défendre une telle thèse. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Les membres du groupe socialiste acceptent, bien volontiers, messieurs les ministres, de siéger sur un sujet d'importance...

**M. Pierre Mauger.** Il dit n'importe quoi !

**M. André Billardon.** ... mais ils ne sont pas, mes chers collègues, disposés à assister à des numéros qui ne grandissent pas le Parlement.

**M. Claude Labbé.** Le vôtre !

**M. Jean Valleix.** En partie hier !

**M. Gabriel Kaspereit.** Ne laissez surtout pas réélire M. Billardon, messieurs de la majorité !

**M. André Billardon.** En ce qui concerne les députés de Nouvelle-Calédonie, la question peut ainsi se résumer : oui ou non chacun pouvait-il être présent aujourd'hui à l'Assemblée nationale ? La réponse est...

**M. Bernard Pons.** Non !

**M. André Billardon.** ... positive !

**M. Bernard Pons.** Elle est négative !

**M. André Billardon.** Le reste est soit dérisoire soit irresponsable. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il est grand temps d'en finir avec des petites manœuvres comme celles qui ont été esquissées par l'opposition et d'en venir à l'essentiel, c'est-à-dire à l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Brunhes, pour un rappel au règlement.

**M. Jacques Brunhes.** Mon rappel au règlement porte sur les pouvoirs respectifs de l'Assemblée nationale et du Conseil constitutionnel.

**M. Jacques Baumel.** Sur quel article est-il fondé ?

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur, les pouvoirs et les droits de l'Assemblée sont définis dans notre règlement. C'est à vous de trouver l'article ! (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** C'est merveilleux ! Le président s'y retrouvera !

**M. Pierre Mauger.** C'est l'auberge espagnole !

**M. Jacques Brunhes.** Le Conseil constitutionnel, ce gouvernement des juges, vient de prendre une fois encore une décision qui témoigne de son rôle croissant et exorbitant dans la vie des institutions : il s'arroge en fait un véritable pouvoir constituant. C'est particulièrement grave pour la démocratie et cela ne date pas d'aujourd'hui.

**M. Jean Valleix.** Parce que nous sommes encore en démocratie ?

**M. Pierre Mauger.** Et c'est un expert qui nous parle de démocratie !

**M. Jacques Brunhes.** Je ne prendrai que deux exemples.

En 1982, le Conseil constitutionnel a annulé une disposition de la loi de nationalisation pour augmenter de sept milliards la note de l'indemnisation versée aux plus gros actionnaires.

En 1984, il a annulé les seules dispositions de la loi sur la presse, qui pouvaient être contraignantes pour Hersant et son empire de presse.

Aujourd'hui, il donne une forme juridique aux amendements de la droite.

Je rappelle à l'Assemblée que les communistes se sont prononcés sans équivoque pour la suppression du Conseil constitutionnel et pour l'extension des pouvoirs de l'Assemblée, des élus du suffrage universel.

**M. Jean-Paul Charié.** Ben voyons !

**M. Adrien Zeller.** Supprimez la Constitution !

**M. Jacques Brunhes.** Les attendus de la décision du Conseil constitutionnel, dont je note au passage qu'il est présidé par un socialiste (*exclamations sur les bancs des socialistes. — Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), donnent une curieuse impression. D'après le Conseil constitutionnel, en effet, il n'y a rien à dire dans l'esprit et sur le fond, mais il y a un peu d'exagération dans la mise en pratique. Et quand on apprend que le conseil des ministres a décidé ce matin de proposer à l'Assemblée plus que ce que la droite réclamait — vingt et un conseillers pour la région de Nouméa alors que l'amendement de M. Lafleur, déposé en séance, n'en proposait que vingt — cela donne un étrange sentiment de marchandage.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Ce n'est pas vrai ! Il n'a rien compris !

**M. Jacques Brunhes.** Je remarque que cette décision semble arranger beaucoup de monde, et qu'elle a un certain parfum de « cohabitation » (*rires sur les bancs des socialistes, du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), comme ont pu le noter plusieurs observateurs, y compris dans cette maison.

D'ailleurs, si M. Gaudin et M. Labbé avaient voulu donner le change, ils ne s'y seraient pas pris autrement dans leur intervention.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Nous ne cohabiterons pas avec vous, c'est sûr !

**M. Jacques Brunhes.** Cette décision arrange donc beaucoup de monde. Mais elle est lourde de conséquences pour l'évolution pacifique de la Nouvelle-Calédonie, pour le respect du droit à l'indépendance du peuple kanak...

**M. Jean-Claude Gaudin.** Allez le dire à Nouméa !

**M. Jacques Brunhes.** ... et pour l'avenir de nos relations avec la Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier, pour un rappel au règlement.

**Un député socialiste.** Il arrive du XVI<sup>e</sup> arrondissement !

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le président, mes chers collègues, je me demande si cette session extraordinaire est bien constitutionnelle et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, nous siégeons en l'absence de membres éminents de notre assemblée. Je citerai M. le président de l'Assemblée nationale...

**M. Joseph Pinard.** M. Barre, M. Chirac, M. Toubon !

**M. Raoul Bayou.** Où sont-ils en effet ?

**M. Gilbert Gantier.** ... qui n'a pas été en mesure d'arriver en temps utile. Je citerai aussi M. Forni, président de la commission des lois, que j'ai cru apercevoir au journal télévisé de treize heures dans les locaux de l'Assemblée nationale, mais qui n'a pas osé venir en séance, peut-être parce qu'il se prépare aux fonctions auxquelles il a été parachuté, et qu'il assumera prochainement. (*Jaloux ! sur les bancs des socialistes. — Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Mauger.** Les rats quittent le navire !

**M. Gilbert Gantier.** Je note avec regret l'absence de notre collègue Lafleur.

**M. Joseph Pinard.** Qui n'était pas présent le 26 juillet !

**M. Gilbert Gantier.** Si un autre député de Nouvelle-Calédonie se trouve ici présent, j'aimerais qu'il nous dise s'il était dans sa circonscription au moment où il a appris que nous étions convoqués en session extraordinaire...

**M. Gabriel Kaspereit.** Mais non !

**M. Robert Malgras.** C'est l'inquisition !

**M. Gilbert Gantier.** ... et dans l'affirmative, par quel moyen miraculeux il a pu rejoindre Paris ! (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Il ne répond pas !

**M. Joseph Pinard.** La presse boycotte les interventions de M. Pidjot.

**M. Gilbert Gantier.** Mes chers collègues, cette session extraordinaire est marquée par d'autres particularités juridiques.

Tout d'abord — et M. Jean-Claude Gaudin l'a rappelé tout à l'heure — l'article 74 de la Constitution impose que toutes les lois concernant les territoires d'outre-mer soient auparavant examinées et adoptées par l'assemblée de ces territoires. Or si l'on modifie, si peu que ce soit, la loi sur la Nouvelle-Calédonie, cette modification n'aura pas été examinée, conformément à l'article 74. C'est là, je tenais à le souligner, un nouveau motif d'inconstitutionnalité. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Bernard Pons.** Absolument !

**M. Gilbert Gantier.** Mais il est une autre particularité de cette session extraordinaire que je tenais à rappeler.

Comme vous tous, mes chers collègues, j'ai lu ce matin dans le feuillet le décret du 9 août 1985 « fait à Latché » (*rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*), nouveau Palais-Royal de notre République. (*Vives protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Gérard Collomb.** Vous pouvez parler !

**M. Joseph Pinard.** Et Chamalières ?

**M. Gilbert Gantier.** Dans ce décret, tel qu'il figure à la page 2 du feuillet, je lis :

« Le Président de la République,  
« Sur le rapport du Premier ministre,  
« Vu les articles 29 et 30 de la Constitution,

« Décrète...

« Art. 2. — L'ordre du jour de cette session extraordinaire comprendra une nouvelle délibération de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie. »

Or, cette nouvelle délibération est prévue par l'article 10, alinéa 2, de la Constitution, mais cet article n'est pas mentionné dans les visas du décret.

Si vous vous reportez au *Journal officiel* du 10 août, page 9149, vous trouvez sur la même page, mes chers collègues — fait étrange et nouvelle manifestation de l'incohérence dans laquelle travaille le Gouvernement — non pas un mais deux décrets du 9 août 1985 faits à Latché.

DÉCRET DU 9 AOÛT 1985 PORTANT CONVOCATION DU PARLEMENT  
EN SESSION EXTRAORDINAIRE

« Le Président de la République,  
« Sur le rapport du Premier ministre,  
« Vu les articles 29 et 30 de la Constitution...  
« Fait à Latché, le 9 août 1985.

« FRANÇOIS MITTERRAND.

« Par le Président de la République :

« Le Premier ministre,  
« LAURENT FABIUS. »

**M. le président.** Excusez-moi de vous interrompre, mon cher collègue, mais j'ai déjà donné lecture de ces deux textes. Ce n'est donc pas la peine de les citer intégralement.

**M. Gilbert Gantier.** Permettez-moi de rappeler, monsieur le président, que le deuxième texte est également un décret du 9 août 1985, qui a été pris postérieurement, dans la même forme, à la même date, pas le même lieu — Latche — mais qu'il vise, lui, l'article 10, deuxième alinéa, de la Constitution.

Les services du secrétariat général du Gouvernement, plus attentifs que le Gouvernement lui-même, se sont aperçus de cet oubli. Des lors, on peut se demander quel est le bon décret ou encore si, pour convoquer le Parlement en session extraordinaire, il faut désormais non pas un mais deux décrets. Le Conseil constitutionnel jugera. Mais il n'est pas douteux que nous stegeons dans de bien étranges conditions.

J'ajouterais que si cet article 10 n'a jamais été utilisé sous la V<sup>e</sup> République, les présidents de la IV<sup>e</sup> République ont usé à treize reprises du pouvoir qui leur était donné de demander une nouvelle délibération d'un texte législatif. Je le répète : pour la V<sup>e</sup> République, il n'y a aucun précédent, ni sous le septennat du général de Gaulle, ni à l'époque de Georges Pompidou ou de M. Giscard d'Estaing.

**M. Henry Delisle.** M. Gaudin était meilleur que vous !

**M. Gilbert Gantier.** Il s'agit en fait d'une disposition de l'Ancien régime. En effet, lorsque Louis XVI est devenu monarche constitutionnel, on lui a donné un droit de veto. Et c'est ce droit qui resurgit aujourd'hui sous la plume de M. Mitterrand. Voilà qui est étrange ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Pierre Jagorer.** C'est lamentable !

**M. Gabriel Kaspereit.** Ils ne connaissent pas l'Histoire !

**M. le président.** La parole est à M. Pidjot, pour un rappel au règlement.

**M. Roch Pidjot.** Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58, alinéas 1 et 2.

J'entends m'élever de la manière la plus formelle contre les propos qui viennent de tenir certains de mes collègues qui m'ont reproché de ne pas être dans ma circonscription. Mais si je suis resté à Paris, en tant que député, c'était pour attendre la décision du Conseil constitutionnel. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Gabriel Kaspereit et M. Jean-Paul Chérié.** Et voilà !

**M. Roch Pidjot.** Pourquoi ? Parce que j'avais besoin de connaître cette décision avant de retourner dans ma circonscription, pour m'expliquer.

**M. Jean Valleix.** Bien sûr !

**M. Gérard Collomb.** Voilà un bon député !

**M. Roch Pidjot.** Je n'ai rien à faire dans ma circonscription actuellement. Le travail s'effectue ici !

**M. Raoul Bayou.** Respectez, messieurs de l'opposition, le courage de M. Pidjot. Vous ne l'avez pas !

**M. Bernard Pons.** L'argument de M. Labarrère s'écroule !

**M. Roch Pidjot.** Je voudrais aussi apporter un rectificatif au télégramme que notre collègue M. Laffleur a adressé au président de l'Assemblée nationale. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Messieurs, je vous prie de laisser s'exprimer M. Pidjot.

**M. Joseph Pinard.** La télévision n'est jamais là quand il parle, lui !

**M. Roch Pidjot.** C'est la même chose pour chacune de mes interventions ; on ne peut plus parler dans cette Assemblée ! Ces questions vous intéressent peut-être, mais pas autant que moi qui suis député de la Nouvelle-Calédonie.

Je reviens au télégramme de M. Laffleur dont je veux citer le troisième paragraphe : « Je ne veux pas croire qu'une telle précipitation trouve son explication dans la volonté d'écartier délibérément du débat les députés les plus directement concernés ».

Cette affirmation est choquante. Permettez-moi de rappeler qu'en Nouvelle-Calédonie, il y a seulement deux députés : notre collègue Laffleur et moi-même. Or en juillet dernier, lors de la discussion en deuxième lecture du projet de loi, ce député n'est pas intervenu et n'était même pas en séance.

**M. Gabriel Kaspereit.** Je vous ai dit pourquoi moi-même ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Vous ne me faites pas peur, vous n'êtes que des braillards, mais votre service de braillards sera bientôt terminé !

**M. le président.** Veuillez continuer, monsieur Pidjot !

**M. Roch Pidjot.** Moi, je suis resté à Paris. Je suis intervenu. Et avant de quitter la métropole j'ai attendu la décision du Conseil constitutionnel.

**Plusieurs députés socialistes.** Très bien !

**M. Roch Pidjot.** Aujourd'hui nous avons cette décision.

**M. Emmanuel Aubert.** Et vous l'avez bien !

**M. Roch Pidjot.** Et je suis ici. Voilà comment je conçois mon devoir d'élu. Je veux bien retourner à Nouméa lorsqu'il y a quelque chose à faire mais, pour le moment, il n'y a rien à y faire. C'est ici qu'il y a du travail, pas là-bas ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. François Loncle.** A Nouméa, certains font des affaires !

**M. Roch Pidjot.** Par ailleurs, j'ajoute que le télégramme de M. Laffleur ne concerne que son auteur. Je précise même que notre collègue, absent depuis plusieurs mois déjà, n'a pas l'exclusivité des interventions. Le territoire est représenté à l'Assemblée nationale ; je suis là et je suis autant député que M. Laffleur. Il faut bien le comprendre, ce qui ne semble pas être le cas de l'opposition.

**M. Edouard Frédéric-Dupont.** Lui, il veut rester français, monsieur ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Joseph Pinard.** Février 1934 !

**M. Roch Pidjot.** Voilà ce que je voulais dire à l'Assemblée par honnêteté morale et intellectuelle. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Cette intervention est minable !

**M. le président.** La parole est à M. Baumel, pour un rappel au règlement.

**M. Jacques Baumel.** En m'appuyant sur l'article 59 de notre règlement je voudrais, très brièvement, protester à mon tour contre les conditions particulièrement anormales dans lesquelles le Parlement est convoqué.

Sans reprendre les arguments déjà avancés, je constate qu'un certain nombre de nos collègues n'ont pu être présents aujourd'hui, et parmi les plus concernés. Il est tout à fait anormal que, s'agissant d'un texte portant sur l'organisation d'élections dans un territoire de la République, les parlementaires qui représentent celui-ci, à l'exception de M. Roch Pidjot qui était resté à Paris, n'aient pas la possibilité de participer aux débats. Je rappelle qu'à Bordeaux, en 1871, l'Assemblée avait bien attendu les députés alsaciens pour délibérer, dans des conditions dramatiques, du traité de paix avec l'Allemagne. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Aurait-il été vraiment de grave conséquence de se donner un délai de quelques jours pour reprendre le débat sur la Nouvelle-Calédonie après le désaveu infligé par le Conseil constitutionnel au Gouvernement ? Je ne comprends pas pourquoi vendredi, il a fallu subitement envoyer une armée de gendarmes à travers la France pour appeler les parlementaires à s'asseoir aujourd'hui.

En tout cas, débattre de ce texte en présence de M. Laffleur et de M. Ukeiwé, qui sont directement intéressés, monsieur Billardon, ce n'est pas une question de confort mais de dignité pour le Gouvernement et pour le Parlement.

**M. Joseph Pinard.** M. Laffleur n'était pas là ni pour la deuxième lecture, ni pour la troisième !

**M. Jacques Baumel.** Il ne pouvait pas venir ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie !

**M. Jacques Baumel.** Ce n'est pas la peine d'engager une polémique sur ces problèmes.

Après avoir entendu la mise au point courtoise du ministre chargé des relations avec le Parlement, j'ai consulté les annuaires des compagnies aériennes et j'ai téléphoné à M. Laffleur. Je peux donc répondre précisément à M. Billardon.

M. Laffleur a eu connaissance de la convocation vendredi en fin de matinée. Le premier avion, dont a parlé le ministre chargé des relations avec le Parlement, était un appareil de la compagnie australienne Qantas pour Sydney. Il partait à 14 heures 30. Ensuite, il fallait passer par Tokyo, New York ou Djakarta, pour arriver de toute façon à Paris dans des conditions extravagantes.

Le deuxième avion dont a parlé le ministre chargé des relations avec le Parlement était néo-zélandais et obligeait à s'arrêter à Auckland... (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Gabriel Kaspereit.** Ce sont des copains des socialistes !

**M. Jacques Baumel.** ... ce qui, au cœur de la rocambolesque affaire de Greenpeace, revêtait un aspect assez particulier.

**M. François Loncle.** Vous êtes ridicule, monsieur Baumel !

**M. Jacques Baumel.** Dois-je rappeler que le Bureau et la questure recommandent fermement aux parlementaires français d'utiliser la compagnie nationale Air France et non les compagnies étrangères ?

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Jacques Baumel.** Il était donc tout à fait impossible à M. Laffleur d'être ici aujourd'hui à quinze heures.

Le même problème s'est posé à M. Ukeiwé, et je crois savoir que plusieurs sénateurs demanderont que le débat ne puisse s'engager au Sénat hors de la présence de ce dernier (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Sans doute la majorité, actuelle, de l'Assemblée ne voudra pas faire de même pour M. Laffleur, mais je le regrette profondément, pour la dignité de ce débat qui met en cause l'avenir d'un territoire français, pour le respect dû à la représentation nationale et également pour l'avenir de nos relations avec la Nouvelle-Calédonie.

Si vous adoptez le texte dans la précipitation, vous aurez empêché une véritable discussion au fond en présence des intéressés et dans des conditions dignes. Telle est la mise en garde que je voulais vous adresser. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. Gabriel Kaspereit.** Nous allons voir si M. Baumel a raison et si M. Labarrère est vraiment courtois !

**M. André Labarrère,** ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs les députés, je voudrais d'abord essayer, avec la courtoisie dont a parlé M. Baumel, que je remercie, de faire l'unanimité de l'Assemblée, au moins pendant un instant, en félicitant très chaleureusement les gendarmes qui ont très bien accompli leur travail. (*Applaudissements sur quelques bancs des socialistes.*) En effet, vous êtes nombreux cet après-midi — et ce n'est pas si fréquent ! (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jacques Baumel.** Sauf le président de l'Assemblée qui est à Mexico !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Si vous vous êtes battus pour être élus, c'est que vous vouliez travailler au service du pays. Les députés sont faits pour travailler ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Vous montrez aujourd'hui — et j'en suis heureux — que vous travaillez,

ce qui est une excellente chose pour l'image du Parlement. Que dirait-on d'un Parlement qui ne se réunirait jamais ? Le Parlement se réunit. C'est un signe de démocratie ! (*Murmures et sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Raoul Bayou.** Très bien !

**M. Gabriel Kaspereit.** Ce n'est pas sérieux !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Ce n'est pas sérieux de déclarer que vous travaillez ? Eh bien, messieurs de la droite, l'opinion appréciera ! C'est un devoir d'état des parlementaires de travailler. Vous le remplissez. Vous êtes heureux d'être là puisque je crois savoir que nombre d'entre vous essayeront d'être encore présents lors de la prochaine législature.

**M. Gabriel Kaspereit.** N'importe quoi !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Mais il faudrait un peu de logique, messieurs les députés de la droite !

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République.** De l'opposition !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je comprends que vous ayez honte que l'on parle de vous comme des députés de la droite.

**M. Gabriel Kaspereit.** Cela ne nous dérange absolument pas !

**M. Roger Corréze.** C'est vous qui avez honte que l'on parle des députés de la gauche !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Il faudrait, dis-je, un minimum de logique. En effet, si le Parlement se réunit aujourd'hui, c'est bien à cause de vous qui avez déposé un recours devant le Conseil constitutionnel ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Et si M. Laffleur avait cru à la décision du Conseil constitutionnel, il ne serait pas parti. Je tiens à rendre hommage à M. Pidjot qui, lui, a attendu à Paris cette décision. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Charles Miossec.** C'est scandaleux ! Vous ne vous grandissez pas en disant cela !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Vous dites que l'on agit dans la précipitation. Non, le Président de la République n'a fait qu'appliquer la Constitution.

**M. Jean Valleix.** Ah ! Que c'est beau dans votre bouche !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** L'article 10 lui fait un devoir de réunir le Parlement le plus rapidement possible, dans un délai maximum de quinze jours.

La vérité est que vous êtes déçus.

**M. Edouard Frédéric-Dupont.** C'est vous qui êtes déçus : vous avez reçu une giflette du Conseil constitutionnel qui défend les lois et la France contre vous !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur Frédéric-Dupont, vous auriez dû lire dans un journal du matin, qui n'est pas particulièrement tendre avec la majorité, l'interview de M. Dailly, dont tout le monde connaît la compétence, même si l'on peut parfois douter de certains de ses procédés.

**M. Claude Labbé.** Qu'est-ce que ça veut dire ?

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Il s'est dit très déçu par la décision du Conseil constitutionnel qui n'a retenu qu'un seul des six motifs de recours présentés, comme l'a très justement rappelé M. Billardon. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République.** Mais il n'a jamais dit cela !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Si !

**M. Paul Pernin.** Absolument pas !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Vous n'avez qu'à lire le journal en question, auquel je ne veux pas faire de publicité, ce n'est pas la peine.

Quant à l'assemblée territoriale, elle a rendu un avis très détaillé sur l'article qui a été déclaré inconstitutionnel. Que vouliez-vous qu'elle ajoutât ?

Je ne discuterai pas avec M. Baumel des problèmes d'agence de voyages...

**M. Claude Labbé.** C'est vous qui avez commencé !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** En réalité, il y avait au moins — sans parler évidemment de la compagnie néo-zélandaise — trois, et même quatre possibilités d'arriver à Paris ce matin de Nouméa.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Par un vol chinois, peut-être ?

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Evidemment, pour arriver de Marseille, c'est plus commode, monsieur Gaudin !

Je note au reste, après M. Pidjot, que M. Lafleur était non seulement absent les 25 et 26 juillet pour les deuxième et troisième lectures, mais aussi le 21 janvier, lorsque l'Assemblée, convoquée en session extraordinaire par le Président de la République, a débattu de l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie et dans ses dépendances. M. Lafleur n'a absolument pas participé au débat. Il avait peut-être ses raisons, mais le problème de son absence n'a pas été soulevé.

En conclusion, mesdames, messieurs les députés, je crois que nous n'avons, dans cette affaire, aucun intérêt à polémiquer. La situation en Nouvelle-Calédonie est suffisamment difficile.

**M. Albert Brochard.** Vous l'avez voulu !

**M. Gabriel Kaspereit.** C'est vous qui êtes responsables du désordre !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** L'intérêt de tous, l'intérêt de notre pays, est d'aller vers des élections en Nouvelle-Calédonie. Le Gouvernement, quant à lui, s'emploie à éviter tout dérapage, dans des conditions qui, vous le savez, ne sont pas faciles. Et je tiens à dire que, par courtoisie — même si cela doit soulever des protestations — le Président de la République a voulu soumettre à nouvelle délibération l'ensemble de la loi.

**M. Gabriel Kaspereit.** Mais non, ce n'est pas par courtoisie !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** En fait, le débat ne porte réellement que sur le deuxième alinéa de l'article 4.

Je souhaite, comme l'a d'ailleurs fait M. le président Gaudin, qu'il n'y ait pas d'autres manœuvres de retardement. Je souhaite sincèrement que le Parlement travaille. Il en va de sa dignité.

Je souhaite que celui-ci donne une excellente image de ce qu'il est, a été et sera toujours : un Parlement au service de la France. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Gabriel Kaspereit.** Comme c'est joli ! Quelle belle chute !

**M. le président.** Je vous remercie, mes chers collègues.

La présidence a noté que plusieurs d'entre vous avaient abordé des questions relatives à l'organisation des travaux de notre assemblée : je ne manquerai pas d'en faire part à la conférence des présidents, qui se tiendra à dix-neuf heures.

— 7 —

#### RENVOI EN COMMISSION

**M. le président.** Aux termes de l'article 116 du règlement, l'Assemblée doit être consultée pour savoir si elle désire renvoyer le texte de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie devant une commission autre que celle qui en a été précédemment saisie.

Je propose que le texte soit renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, qui avait eu à en connaître.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je rappelle que la commission doit statuer dans un délai imparti par l'Assemblée.

L'Assemblée voudra sans doute fixer le terme de ce délai avant la prochaine séance, conformément à l'ordre du jour arrêté par le Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 8 —

#### ORDRE DES TRAVAUX

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre des travaux ;

Nouvelle délibération, après déclaration d'urgence, de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie (n° 2939).

La séance est levée.

*(La séance est levée à seize heures.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale*  
LOUIS JEAN.

